

Les ménages agricoles dirigeant une exploitation en Île-de-France disposent d'un revenu moyen de 81 080 euros en 2020

Insee Analyses Île-de-France • n° 198 • Février 2025



En 2020, le revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles dirigeant une exploitation en Île-de-France s'élève à 81 080 euros. Il est supérieur de 63 % à son niveau moyen pour la France métropolitaine. Cela reflète un niveau supérieur à la fois des bénéficiaires agricoles, des revenus du patrimoine et des autres revenus d'activité. Les exploitations agricoles franciliennes sont plus spécialisées dans les grandes cultures et les microexploitations sont proportionnellement moins fréquentes qu'ailleurs.

En partenariat avec :



Près de 4 100 ménages ont une **exploitation agricole** localisée en Île-de-France et en assurent la gestion courante ou coexploitant ► **figure 1 ► encadré**. Ils représentent 1,1 % des **ménages agricoles** de France métropolitaine et regroupent 12 000 personnes. La quasi-totalité de ces ménages (95 %) vivent en Île-de-France.

Ces ménages gèrent au total 4 142 exploitations, dont 95 % sont situées en Île-de-France. Un exploitant peut diriger une ou plusieurs exploitations et une exploitation agricole peut avoir un ou plusieurs exploitants. Toutefois, 86 % de ces ménages agricoles dirigent une seule exploitation. Les autres ménages peuvent gérer jusqu'à cinq exploitations dont l'une au moins est située en Île-de-France. Parmi les 4 142 exploitations agricoles, 88 % ne dépendent que d'un seul ménage à leur tête, tandis que les autres sont pilotées par au moins deux ménages coexploitants.

► 1. Répartition des ménages agricoles selon leur lieu de résidence et le lieu de leur exploitation agricole en 2020



Lecture : 4 084 ménages ont au moins une exploitation agricole située en Île-de-France.
Champ : Ménages agricoles vivant en Île-de-France ou dirigeant au moins une exploitation en Île-de-France.
Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Les bénéficiaires agricoles constituent 36 % du revenu disponible des ménages agricoles

En 2020, le **revenu disponible** annuel moyen des ménages agricoles dirigeant au moins une exploitation en Île-de-France s'élève à 81 080 euros. Au sein de ces ménages, l'activité agricole n'est pas la seule source de revenus. Ainsi, les **bénéficiaires agricoles** représentent, en moyenne, 36 % du revenu disponible, les revenus du patrimoine (39 %) et les **autres**

revenus d'activité (38 %) constituant les deux autres composantes principales. Ces trois sources de revenus sont complétées par des pensions, retraites, rentes (13,5 %) et par des prestations sociales (1,5 %). Les impôts, qui représentent 28 % du revenu disponible, viennent minorer l'ensemble des composantes contribuant positivement aux revenus du ménage.

Le revenu disponible des ménages agricoles présente une forte variabilité, dont témoigne la distribution par décile de

niveau de vie ► figure 2. Ainsi, les 10 % des ménages les moins aisés ont un revenu disponible total inférieur à 15 200 euros alors qu'il est supérieur à 247 200 euros pour les 10 % des ménages les plus aisés. Ces écarts proviennent pour la majeure partie de différences de revenus du patrimoine et de bénéfices agricoles.

Pour les ménages agricoles les plus aisés, la contribution des revenus du patrimoine est beaucoup plus élevée que pour l'ensemble des ménages agricoles. Ainsi, les 10 % des ménages aux plus hauts niveaux de vie tirent 58 % de leurs revenus de leur patrimoine, 27 % des bénéfices agricoles et 30 % d'autres revenus d'activité. De plus, à eux seuls, leurs revenus disponibles représentent près de 30 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages agricoles dirigeant une exploitation en Île-de-France, 45 % de l'ensemble des revenus du patrimoine et près du quart des bénéfices agricoles et des autres revenus d'activité.

S'agissant des 10 % des ménages aux plus bas niveaux de vie, leur revenu disponible est constitué pour la moitié de revenus d'activité non agricole, les bénéfices agricoles étant en revanche très faibles (13 %). Comme pour les ménages les plus aisés, les revenus du patrimoine représentent une part élevée (40 %). La part des prestations sociales est également plus importante (12 %). Ces ménages ne perçoivent que 1,9 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages agricoles dirigeant une exploitation en Île-de-France, 0,7 % des bénéfices agricoles, 1,9 % du revenu du patrimoine et 2,5 % d'autres revenus d'activité. A contrario, ils bénéficient davantage de prestations

► Encadré - Les exploitations agricoles d'Île-de-France

Selon le recensement agricole réalisé en 2020, 4 425 exploitations agricoles sont situées en Île-de-France. Plus de la moitié (53 %) d'entre elles sont situées en Seine-et-Marne et 45 % dans les trois autres départements de la grande couronne.

Ces exploitations sont gérées par 5 513 exploitants agricoles, certains chefs d'exploitation étant associés à un ou plusieurs coexploitants au sein de formes sociétaires. Environ 65 % des exploitants travaillent à temps complet sur leur exploitation et 14 % y travaillent moins d'un quart temps.

L'Île-de-France est fortement tournée vers la production de grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, autres grandes cultures) : 79 % des exploitations sont spécialisées dans les grandes cultures et 88 % de la surface agricole utile (SAU) est dédiée à cette spécialisation. La production animale est une activité moins fréquente : 6 % d'exploitations sont spécialisées dans l'élevage et 7 % font de la polyculture-élevage. Une exploitation agricole francilienne couvre en moyenne une SAU de 127 hectares et de 150 hectares pour les seules exploitations spécialisées dans les grandes cultures.

Les exploitations franciliennes sont de grande taille économique : 27 % sont qualifiées de « grandes », soit une valeur de la production brute standard (PBS) supérieure à 250 000 euros, et 41 % sont dites « moyennes » (avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros).

sociales, dont ils concentrent 15 % des montants totaux.

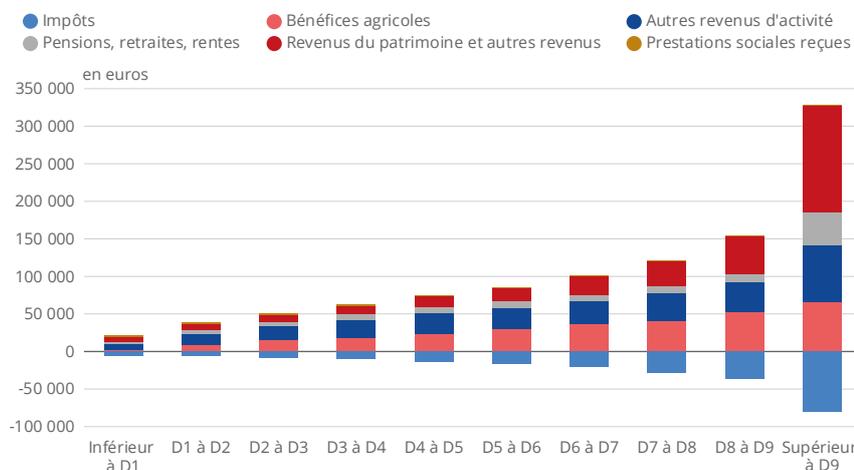
Des revenus plus élevés pour les ménages dirigeant une exploitation en Île-de-France

En 2020, le revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles dirigeant une exploitation en Île-de-France est 63 % supérieur à son niveau moyen pour la France métropolitaine, toutes régions confondues (49 640 euros), ce qui représente un écart de 31 440 euros. À l'exception des prestations sociales, chaque source de revenus dégage, pour les ménages agricoles exploitants, des revenus en moyenne plus importants en Île-de-France qu'en France métropolitaine. La contribution de chaque source de revenus diffère également : les revenus du patrimoine représentent une part

plus forte en Île-de-France (39 % contre 22 %) alors que la part des autres revenus d'activité y est plus faible (38 % contre 45 %). La part des bénéfices agricoles est proche du niveau national (36 % contre 34 %).

Lorsque le revenu disponible est rapporté à la taille du ménage, le niveau de vie moyen d'un ménage agricole avec une exploitation en Île-de-France est de 42 420 euros ; il est supérieur de 56 % au niveau de vie moyen des ménages agricoles français ► figure 3. Ainsi, les ménages agricoles dirigeant une exploitation en Île-de-France affichent le plus haut niveau de vie de France métropolitaine, un constat qui va de pair avec le coût de la vie plus élevé dans la région que dans le reste du pays. En outre, les écarts de niveau de vie sont légèrement plus importants qu'au niveau national. Le niveau de vie des 10 % des ménages agricoles franciliens les plus aisés est près de 5 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes, contre 4 fois au niveau national.

► 2. Composition du revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles dirigeant au moins une exploitation en Île-de-France en 2020, selon la distribution du niveau de vie



Lecture : Les 10 % des ménages agricoles ayant le niveau de vie le plus élevé (supérieur à D9) ont perçu en moyenne 66 800 euros au titre des bénéfices agricoles en 2020.

Champ : Ménages agricoles dirigeant au moins une exploitation en Île-de-France.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Des revenus plus élevés en Île-de-France liés à la taille économique des exploitations...

Plusieurs facteurs expliquent de plus hauts niveaux de revenus des ménages agricoles franciliens.

En premier lieu, la répartition par **taille économique** d'exploitation diffère : en Île-de-France, 11 % des ménages exploitent de microexploitations contre 24 % en France métropolitaine. À l'inverse, la proportion de ménages travaillant dans de grandes exploitations atteint 30 % en Île-de-France contre 25 % à l'échelle nationale.

Or, le revenu disponible évolue en fonction de la taille économique des exploitations agricoles franciliennes. Ainsi, il est le plus élevé (98 400 euros en

moyenne) pour les ménages dirigeant de grandes exploitations et le plus faible (59 160 euros) pour ceux exploitant des microexploitations. Les ménages à la tête de petites exploitations ont en moyenne un revenu disponible de 82 550 euros, proche de celui des ménages à la tête de moyennes exploitations (79 730 euros).

Cette corrélation entre la taille économique de l'exploitation et le revenu disponible s'explique par les bénéfices agricoles et les revenus du patrimoine, deux postes qui progressent avec la taille de l'exploitation. Ainsi, les bénéfices agricoles moyens varient de 3 850 euros pour les micros à 50 130 euros pour les grandes exploitations et les revenus moyens du patrimoine, de 18 640 euros pour les micros à 44 520 euros pour les grandes exploitations.

... mais aussi à une spécialisation dans les grandes cultures plus importante

En deuxième lieu, les écarts de niveau de revenus tiennent également à des différences dans l'**orientation technico-économique** des exploitations (Otex) entre la région et l'Hexagone. En effet, en Île-de-France, les exploitations agricoles sont davantage tournées vers les **grandes cultures** que celles des autres régions : près de 80 % des ménages agricoles y dirigent une exploitation spécialisée dans les grandes cultures contre 57 % et 55 % dans des régions comme le Centre-Val de Loire et les Hauts-de-France, et moins de 33 % dans les autres régions. Or, les revenus des ménages agricoles diffèrent fortement en fonction de cette orientation. Dans la plupart des régions, les ménages à la tête des exploitations spécialisées dans les grandes cultures affichent les plus hauts revenus disponibles. En Île-de-France en particulier, ceux-ci s'élèvent en moyenne à 84 730 euros, contre 69 160 euros pour les autres orientations

► **figure 4.**

À la fois les bénéfices agricoles et les revenus du patrimoine sont nettement plus élevés pour les ménages à la tête d'exploitations tournées vers les grandes cultures. Ainsi, en Île-de-France, les bénéfices agricoles sont supérieurs de 5 590 euros à ceux des autres ménages dirigeant des exploitations non spécialisées dans les grandes cultures. Les revenus du patrimoine sont, quant à eux, plus élevés de 16 720 euros, de sorte que ce poste contribue de façon plus marquée au revenu global (42 % contre 25 %). Seuls les ménages à la tête d'exploitations spécialisées en grandes cultures ont des revenus du patrimoine aussi importants. Pour les autres ménages à la tête d'exploitations

► 3. Niveau de vie des ménages agricoles dirigeant au moins une exploitation en Île-de-France et en France métropolitaine en 2020

en euros

Niveau de vie	Ménages agricoles dirigeant une exploitation en Île-de-France	Ménages agricoles dirigeant une exploitation en France métropolitaine
Moyen	42 420	27 150
1 ^{er} décile (D1)	14 310	10 890
Médian	32 640	22 820
9 ^e décile (D9)	69 850	44 590
Rapport interdécile (D9/D1)	4,9	4,1

Lecture : En Île-de-France, en 2020, les ménages agricoles ont un niveau de vie moyen de 42 420 euros.

Champ : Ménages agricoles dirigeant au moins une exploitation en Île-de-France ou en France métropolitaine.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

avec d'autres orientations, ce sont soit les bénéfices agricoles, soit les autres revenus d'activité, parfois les deux, qui ont le poids le plus important.

Des revenus disponibles différents selon la composition des ménages agricoles

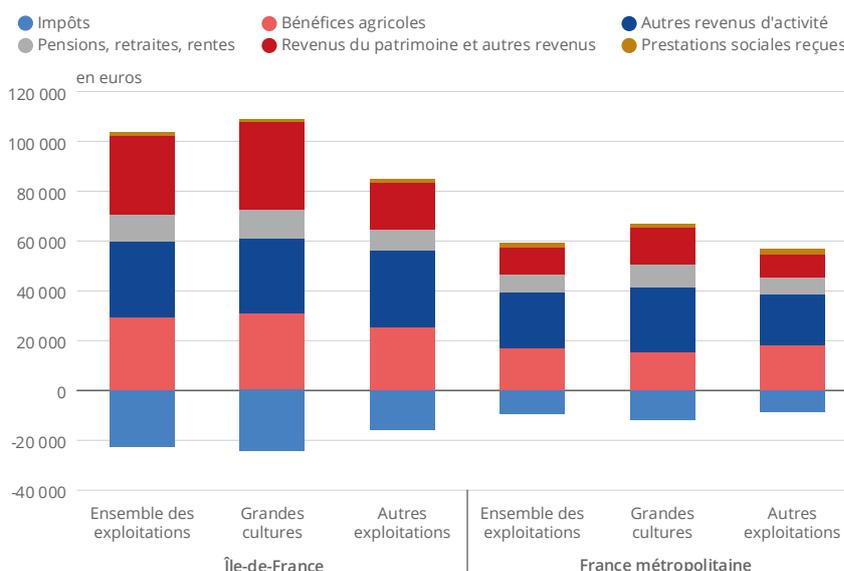
Enfin, les plus hauts revenus en Île-de-France s'expliquent aussi par des différences dans la composition des ménages. Lorsque le ménage est composé d'un exploitant agricole seul, c'est-à-dire d'un unique pourvoyeur de ressources, son revenu disponible moyen atteint 48 740 euros. Les ménages composés d'au moins deux exploitants agricoles ont en moyenne un revenu disponible plus élevé (84 450 euros) en raison de bénéfices agricoles significativement plus importants. Du fait des autres revenus d'activité alors plus importants, les ménages comptant au moins une

personne pourvoyeuse de ressources mais non exploitante agricole disposent en moyenne d'un revenu disponible encore supérieur (88 770 euros). Ce type de ménage représente 72 % des ménages agricoles exploitants. Dans les autres régions de France métropolitaine, cette forme de ménage est également très fréquente. Mais, quelle que soit leur composition, les ménages agricoles dirigeant une exploitation en Île-de-France ont des revenus supérieurs à leurs homologues dans les autres régions.

Deux leviers pour augmenter le bénéfice agricole

Deux leviers permettent d'augmenter la valeur de l'activité agricole et donc ses bénéfices. Le premier est la diversification, c'est-à-dire avoir une activité rémunératrice non strictement agricole, mais effectuée au sein d'une exploitation (travail à façon, activités de

► 4. Composition du revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles selon la spécialisation et la localisation de leur exploitation, en 2020



Lecture : En 2020, les ménages agricoles ayant au moins une exploitation située en Île-de-France spécialisée en grandes cultures disposent de 35 520 euros de revenus du patrimoine.

Champ : Ménages agricoles dirigeant une exploitation en Île-de-France ou en France métropolitaine.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

transformation, tourisme, hébergement, production d'énergie...). Le second est la production sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : agriculture biologique, Label Rouge, appellation d'origine contrôlée / protégée, indication géographique protégée, spécialité traditionnelle garantie.

S'agissant du premier levier, en Île-de-France, les ménages à la tête des exploitations sans activité de diversification touchent en moyenne 28 360 euros de bénéfices agricoles en 2020 alors que ceux qui ont une telle activité ont un revenu moyen de 32 170 euros (soit un écart de 3 810 euros), et de 37 350 euros (+8 990 euros) pour ceux qui en ont deux. S'agissant du second levier, lorsque leur exploitation est en agriculture biologique, les ménages disposent en moyenne d'un surplus de bénéfices agricoles de 5 860 euros, passant alors de 28 830 euros en moyenne à 34 690 euros. Un écart positif deux fois moins élevé est observé lorsque leur production relève d'un autre SIQO.

Cependant, ces bénéfices supplémentaires sont en moyenne contrebalancés, d'une part, par des niveaux plus faibles des pensions, retraites et rentes et, d'autre part, par des impôts plus élevés dans le cadre d'une activité de diversification. Sous SIQO, les niveaux des revenus du patrimoine sont plus faibles. ●

Élisabeth Prévost, David Veal (Insee),
Fanny Héraud, Myriam Ennifar (Driaaf,
Srise)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Définitions

L'**exploitation agricole** est, au sens de la statistique agricole (recensement, enquête Structure...), une unité économique et de production qui répond à plusieurs critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...) ;
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Les ménages sont à entendre ici au sens fiscal, c'est-à-dire les ménages constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Un **ménage** est dit **agricole** lorsque au moins un de ses membres est exploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariée ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

Les exploitants dégagent généralement de leur activité sur l'exploitation un revenu « mixte », rétribuant tout à la fois le travail qu'ils ont effectué et leur investissement en tant qu'entrepreneur. Ce revenu est identifié par les **bénéfices** - ou déficits - **agricoles** déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Les revenus liés à l'activité agricole ne se réduisent pas aux seuls bénéfices agricoles. La mesure du niveau de vie des exploitants ne se fait pas en prenant en compte l'ensemble de leurs ressources monétaires, ainsi que celles des autres membres de leur ménage.

Les **autres revenus d'activité** sont une des composantes du revenu disponible. Ils comprennent les salaires perçus par l'exploitant lorsqu'il est pluriactif ou salarié de l'exploitation, ou par les autres membres de son ménage qui ne sont pas nécessairement agriculteurs, bénéficiaires industriels et commerciaux réalisés grâce à des activités connexes à celles de l'exploitation ou via d'autres structures, indemnités chômage perçues par les membres du ménage.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie correspond à ce qu'Eurostat nomme « revenu disponible équivalent ».

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, décrit un potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de les classer selon leur **taille économique** : « micros » pour les PBS inférieures à 25 000 euros/an, « petites » pour les PBS comprises entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » pour les PBS comprises entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » pour les PBS supérieures à 250 000 euros. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique** (Otex). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les **grandes cultures** comprennent les céréales, les oléagineux, les protéagineux (COP), les plantes à fibres (lin textile, chanvre, etc.), les plantes industrielles (betterave à sucre, etc.), les pommes de terre et les jachères.

► Sources

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du **recensement agricole** de 2020 du ministère en charge de l'Agriculture. Cette enquête exhaustive concerne toutes les exploitations agricoles françaises. Cette opération est commune à tous les pays de l'Union européenne et a lieu tous les dix ans.

Le **Fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) 2020 est une base de données constituée par l'Insee à partir de données fiscales de la DGFiP (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et de données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

Le champ de l'étude est issu d'un appariement de ces deux bases de données (le recensement agricole et Filosofi) afin de mesurer pour chaque exploitation le niveau de vie, ainsi que ses différentes composantes, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont un moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole. Par souci d'homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie des ménages agricoles, les résultats sont présentés pour les ménages résidant en France métropolitaine et dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020. Ainsi, sur 4 425 exploitations recensées en Île-de-France, 283 ne sont pas dans le champ de cette étude.

► Pour en savoir plus

- **Apers É., Paquier F., Robert-Bobée I., Marcus V.**, « [Combien gagne un agriculteur ?](#) », Le blog de l'Insee, décembre 2024.
- **Givois S.**, « [Niveau de vie des ménages agricoles en 2020 - La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants](#) », Agreste, *Primeur* n° 1, février 2024.
- **Hurstel V.**, « [La diversification des activités au sein des exploitations agricoles franciliennes](#) », Driaaf - Srise Île-de-France, *Études Île-de-France* n° 4, août 2023.
- **Moloufoukila R., Tardy V.**, « [Une exploitation sur six engagée dans une démarche qualité en Île-de-France](#) », Driaaf - Srise Île-de-France, *Études Île-de-France* n° 3, décembre 2022.
- **Pignard G.**, « [Recensement agricole 2020 : résultats pour l'Île-de-France](#) », Driaaf - Srise Île-de-France, mai 2022.
- **Brasseur M.-F., Dubujet F.**, « [En Île-de-France, près de 10 000 ménages déclarent un revenu provenant d'une activité agricole](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 65, février 2022.

